



Octobre 2025

A LA UNE

Et si vous aussi, vous deveniez secouriste en Santé Mentale ?

Ouverture d'une nouvelle session Formation Premiers Secours en Santé Mentale

Le CDG45 ouvre une nouvelle session de formation Premiers Secours en Santé Mentale les **jeudi 29 et vendredi 30 janvier 2026**.

N'hésitez pas à vous inscrire ou partager cette information auprès de vos collègues.

**Parlons
santé
mentale!**
GRANDE CAUSE NATIONALE



[Plus d'information et inscription](#)

ACTUALITES

FNP de la CNRACL : remboursement matériel de prévention

Le Fonds National de Prévention (FNP) pérennise le dispositif de remboursement de matériel de prévention, lancé en 2024. Le CDG45 vous propose une infographie pour tout comprendre.

[Plus d'informations sur le site du FNP](#)



VUS SUR LE NET

[Webinaire] Améliorer les conditions de travail des auxiliaires de puériculture

Le site Espace Droit Prévention vous donne rendez-vous le **mardi 21 octobre 2025 à 11h** pour un webinaire dédié à la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail des auxiliaires de puériculture et des agents faisant fonction.

[En savoir plus](#)

[Webinaire] Réglementation Amiante Sous-Section 4 - Des outils concrets pour aider

La plupart des collectivités/EP sont confrontées à la problématique liée à l'amiante et notamment lors des travaux d'entretien, d'aménagement, de maintenance : les agents interviennent sur des bâtiments ou équipements susceptibles de contenir de l'amiante, sans toujours en avoir conscience, la réglementation Amiante peut sembler complexe et difficile à appliquer.

Les Services de Prévention et de Santé au Travail, l'OPPBTP Auvergne Rhône-Alpes et la Carsat Rhône-Alpes proposent un temps d'échange concret et opérationnel pour :

- Comprendre les enjeux réglementaires de la Sous-Section 4 amiante (SS4)
- Identifier les bonnes pratiques pour sécuriser vos interventions et celles des prestataires
- Vous doter d'outils pratiques pour améliorer la rédaction de vos documents obligatoires

Rendez-vous est donné le **jeudi 9 octobre 2025 de 14h à 16h** – [Inscription gratuite](#)

Nous ne pouvons que vous conseiller d'y participer afin de mieux appréhender la réglementation SS4 et protéger les agents.

[Webinaire] Filière des biodéchets : Prévenir les risques professionnels

L'INRS consacre un webinaire à la filière de valorisation des biodéchets le **mardi 4 novembre 2025 à 15h**.

L'objectif est de présenter les risques professionnels et des solutions de prévention concrètes concernant l'ensemble des acteurs concernés : producteurs, collecteurs et centres de valorisation par méthanisation et/ou compostage.

[En savoir plus](#)

[Santé mentale] La première charte pour passer à l'action au travail

Le Gouvernement lance la première charte « Santé mentale et emploi » pour aider les entreprises à intégrer la santé mentale dans leur stratégie et améliorer le bien-être des travailleurs. 4 axes concrets d'engagement :

- sensibiliser et informer
- favoriser le dialogue
- améliorer les conditions de travail
- accompagner individuellement

[En savoir plus](#)



Charte d'engagement pour la santé mentale au travail

L'activité professionnelle constitue un cadre privilégié d'accomplissement et de socialisation. En cela, le travail est un déterminant positif de la santé mentale, telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé⁽¹⁾.

Aujourd'hui, un quart des salariés se déclare en mauvaise santé mentale⁽²⁾ et les troubles psychologiques sont la première cause des arrêts maladie de longue durée⁽³⁾. Si l'on observe une dégradation globale de la santé mentale dans l'ensemble de la société, les travailleurs peuvent être exposés, dans le cadre de leur activité professionnelle, à certains risques susceptibles d'affecter leur santé mentale.

Stratégier en faveur de la santé mentale au travail est, au-delà de l'obligation légale de santé et sécurité de l'employeur, un moyen pour les entreprises de renforcer leur démarche en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail, leur attractivité et leur performance sociale et économique. Il s'agit d'un engagement contribuant à une politique de ressources humaines responsable, valorisante et renforçant les bénéfices que le travail peut apporter à la santé des salariés.

Consciente de l'importance stratégique du sujet, l'entreprise signataire s'engage pour la santé mentale au travail en mettant en œuvre les actions suivantes dans un délai de trois ans :

- 1 Sensibiliser pour démocratiser le sujet de la santé mentale.
- 2 Mettre en place un cadre favorable au développement du dialogue sur la prévention, la qualité de vie, l'organisation et les conditions de travail.
- 3 Favoriser l'amélioration continue des conditions de travail.
- 4 Accompagner les situations individuelles.

L'entreprise signataire assurera un suivi et une évaluation régulière des actions menées afin d'en mesurer les effets et de renforcer en continu son engagement en faveur de la santé mentale au travail. Elle transmettra à l'Alliance pour la Santé Mentale des éléments de suivi pour favoriser les échanges de bonnes pratiques au sein du réseau des entreprises signataires.

Date : _____ Signature : _____
 Cachet de l'organisation : _____

[Conduites addictives] Prévenir l'usage des substances psychoactives

La Haute Autorité de Santé (HAS) a publié des recommandations pour limiter la consommation de substances psychoactives en milieu professionnel et mieux protéger la santé des travailleurs. Pour faciliter leur mise en œuvre, quatre outils pratiques ont été élaborés, chacun destiné à un public spécifique :

- [Outil n°1 destiné aux médecins généralistes, addictologues et acteurs de soins primaires](#)
- [Outil n°2 destiné aux employeurs](#)
- [Outil n°3 destiné aux travailleurs](#)
- [Outil n°4 destiné pour les services de prévention et de santé au travail](#)

Ces quatre outils permettent à chaque acteur de disposer de **repères clairs** pour agir efficacement. Ils facilitent la **prévention collective**, l'**accompagnement individuel** et protègent **la santé et la sécurité** des travailleurs face aux risques liés aux substances psychoactives.

[En savoir plus](#)

[Risques métiers] Prévention des risques du métier d'électricien

Les électriciens sont exposés à de multiples risques professionnels. Un dépliant de l'INRS explique simplement et concrètement, essentiellement à l'aide d'illustrations, les bonnes pratiques en matière de prévention des risques, applicables au quotidien sur le chantier.

[En savoir plus](#)

[Accueil Sécurité] Une version interactive de l'outil TutoPrév'pour les métiers de la propreté

L'outil [TutoPrév' Interactif Métiers de la propreté](#) comprend trois scènes illustrées représentant des situations de travail. Sur chaque visuel, les nouveaux embauchés doivent repérer les situations à risque et choisir les mesures de prévention les plus pertinentes.

[En savoir plus](#)

[Risque chimique] La démarche de prévention en vidéo

Une nouvelle vidéo pédagogique de l'INRS explique les étapes clés de la démarche de prévention des risques chimiques.

[En savoir plus](#)



[Risque chimique] Protéger les femmes enceintes



L'INRS propose un nouveau dépliant visant à sensibiliser les femmes enceintes aux risques qu'elles encourent lorsqu'elles sont en contact avec des produits chimiques sur leur lieu de travail, et ce dès le tout début de leur grossesse.

[En savoir plus](#)

[DUERP] Réaliser une évaluation différenciée des risques professionnels pour les femmes et les hommes

Règlementairement, les employeurs doivent mener une évaluation des risques professionnels différenciée femmes-hommes. L'ANACT vient de publier un guide à ce sujet. Il permet en particulier de :

- mieux prendre en compte les écarts d'exposition entre les femmes et les hommes,
- mieux prendre en compte les impacts différenciés des risques.

Il constitue une aide pour réaliser **une évaluation des risques au plus près des situations de travail**, formalisée dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), et d'identifier des mesures de prévention adaptées.

[En savoir plus](#)

Besoin d'un conseil ? une question ?

Contactez le service prévention et inspection



Vous recevez ce courriel car vous êtes inscrit à notre flash prévention
Votre adresse électronique est précieuse | Nous nous engageons à la garder pour nous

[Notre politique de confidentialité](#)

[Gestion de l'abonnement](#) | [Désinscription](#)

CDG45 - 20 avenue des Droits de l'Homme - BP91249 - 45002 Orléans Cedex 1